



MAIRIE D'APCHAT

2 rue de la Mairie
63420 APCHAT

Tél : 04 73 71 80 07
mairie.apchat@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il se compose de deux sections : le fonctionnement et l'investissement et éventuellement de budgets annexes (eau, assainissement, sections). Le budget 2024 a été voté le 05 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (électricité, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).

Les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel) ;

Les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations) ;

Les dépenses financières (intérêt des emprunts) ;

Les dépenses d'ordre (amortissement pour la partie assainissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :

Les produits de service ou du domaine (estives, ...) ;

Les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle droit de mutation) ;

Les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts) ;

Les revenus des immeubles (location de logement ou de salle polyvalente).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	219 810.00 €	Excédent brut reporté	687 539.59 €
Dépenses de personnel	111 500.00 €	Recettes des services	3 760.00 €
Autres dépenses de gestion courante	28 110.00 €	Impôts et taxes	150 074.00 €
Dépenses financières	240.72 €	Dotations et participations	105 968.00 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Autres recettes de gestion courante	51 000.00 €
Atténuation de produits	3 500.00 €	Recettes exceptionnelles	0.00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	5.41 €
Total dépenses réelles	363 160.72 €	Autres recettes - Atténuation de charges	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 282.17 €	Total recettes réelles	310 807.41 €
Virement à la section d'investissement	631 904.11€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Total général	998 347.00€	Total général	998 347.00 €

c) La fiscalité

Taux des impôts locaux pour 2024

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté
Taxe foncière propriétés bâties	173 300.00 €	40.38 %	69 979.00 €
Taxe foncière propriétés non bâties	73 800.00 €	79,00 %	58 302.00 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	106 100.00 €	13 %	13 793.00 €
TOTAL	353 200.00 €	-	142 074.00 €

d) Le personnel

2 agents titulaires de la FPT :

- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30h/semaine
- 1 adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à 35h/semaine

CDD remplacement :

- 1 agent des services techniques à 30h/semaine

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	144 374.47 €	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
		Virement de la section de fonctionnement	631 904.11 €
Remboursement d'emprunts	9 925.02 €	FCTVA	40 220.25 €
Travaux de bâtiments (mairie, logements communaux, église, salle po)	280 000.00 €	Affectation (mise en réserve)	81 157.47 €
Travaux de voirie (Voirie, parking, reprofilage, aménagement villages, ponts, ...)	334 087.00 €	Cessions d'immobilisations	1 118.00 €
Autres travaux (outillage, mobilier, panneaux, restauration registres, extincteurs, cimetière, études, ...)	113 000.00 €	Taxe aménagement	0.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Subventions	123 705.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	Emprunt	0.00 €
Opérations patrimoniales (intégration études)	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	3 282.17€
Dépôt et caution	350.51 €	Dépôts et cautions	350.00 €
		Opérations patrimoniales (intégration études)	0.00 €
Total général	881 737.00 €	Total général	881 737.00 €

c) Les principaux projets de l'année

- Travaux thermiques logements communaux Ancienne école Florat (220 000 €)
- Reprofilage chemins d'exploitation (50 000 €)
- Voirie Fourges Générargues Heumes et route d'Anzat (220 000 €)
- Reprise concessions cimetière (30 000 €)
- Pont de Sagheat (19 000 €)
- Passerelle « Pont de la Planche » (10 000 €)
- Restauration église Achat (20 000 €)
- Rénovation Mairie (1^{er} étage) (30 000 €)

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'État : 60 000 €
- de la Région : 7 897 €
- du Département : 49 050 €
- fonds de concours API : 6 758 €

e) Principaux ratios

Population INSEE au 1^{er} janvier 2024 : 162 hab

Informations financières - Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 242 €
Produits des impositions directes / population	926 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 919 €
Dépenses d'équipement brut / population	4 488 €
Encours de la dette / population	495 €
DGF / population	654 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	31 %
Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	120 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	234 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	26 %

f) État de la dette

Prêteur	Capital initial	Date initiale	Date de fin	Taux	Type de taux	Capital restant dû au 01/01/2024
Crédit agricole	100 000 €	07/05/2021	07/05/2031	0,30 €	Fixe	80 238.92 €